

# M<sup>e</sup> Verrier et M<sup>e</sup> Schwal élus au bâtonnat de Nice



(Photo Ch. P.)

M<sup>e</sup> Adrien Verrier (pénaliste depuis 19 ans) et M<sup>e</sup> Cécile Schwal (21 ans d'expérience en droit du travail) ont été élus, mardi, vice-bâtonnier et bâtonnier du barreau de Nice, qui compte 1 300 avocats (actifs et honoraires).

Ils succéderont, le 1<sup>er</sup> janvier 2022, à Nathalie Beurgaud et Thierry Troin pour un mandat de deux ans avec de nombreux défis à relever.

## **Votre vision du rôle d'un bâtonnier ?**

**AV :** Il doit administrer le barreau, régler les litiges entre avocats et justiciables, représenter la profession auprès des juridictions, veiller au bon fonctionnement interne, surveiller le maniement des fonds de la Carpa (caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats), représenter l'Ordre à l'extérieur.

## **Comment allez-vous vous répartir les tâches ?**

**CS :** Notre complémentarité est une force. Je suis avocat spécialiste en droit du travail et de la Sécurité sociale. J'interviens beaucoup dans le monde de l'entreprise. Adrien est pénaliste.

## **Comment améliorer les relations parfois difficiles entre avocats et magistrats ?**

Nous avons prévu des rencontres régulières entre nos deux professions pour évoquer ensemble les problématiques de chacun : les renvois d'audience, les frais d'avocats, le comportement à l'audience... Le grave incident à Aix-en-Provence [*M<sup>e</sup> Sollacaro, avocat niçois, a été expulsé manu militari pendant un procès, ndr*] est en voie d'apaisement. Un communiqué commun a été rédigé en ce sens par le premier président, le procureur général et les bâtonniers d'Aix et de Nice.

## **Les tensions naissent parfois parce que certains jeunes avocats n'ont pas les codes...**

**AV :** La suppression du stage a conduit certains à s'installer très tôt en oubliant certains codes et usages. Nous allons développer la formation continue, et la déontologie en fait partie. Nous avons la volonté de faire de Nice un centre autonome pour permettre un maximum de spécialisations, d'explorer tous les nouveaux contentieux, proposer des formations en psychologie, en éloquence...  
**CS :** J'ai présidé jusqu'en 2014 l'association des avocats praticiens en droit du travail, très investie dans la formation. Avec d'autres associations et des syndicats, nous souhaitons poursuivre en ce sens. L'Ordre a créé un institut de formation dédié, qu'on souhaite faire référencer sur des domaines techniques. Le droit évolue et la

gestion des cabinets aussi. Des logiciels peuvent faire gagner du temps aux avocats qui peuvent ainsi se consacrer à leur cœur de métier.

## **Certains cabinets risquent-ils de fermer à cause de la crise actuelle ?**

**CS :** Le but est de prévenir, de ne pas attendre que les cabinets soient au bord de la faillite pour agir.  
**AV :** Pour l'instant, il n'y a pas de signaux mais parce que certains sont sous perfusion. À terme, il y a un risque de casse. Il faut être très vigilant. Une caisse de secours est prête au cas où pour des aides d'urgence. Nous mettrons à disposition une structure légère mais réactive avec un expert-comptable, un fiscaliste, un spécialiste en procédure collective...pour agir dans l'urgence.